



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction des collectivités et de la légalité  
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de  
l'environnement  
Affaire suivie par : Martine FLAMAND  
Tél : 04-68-51-68-62  
Mèl : [martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:martine.flamand@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**AVIS D'ENQUETE**

**portant ouverture de l'enquête unique pour le forage F4 « Plateau des Vignes » situé sur la commune de Pollestres et destiné à alimenter en eau potable la commune de Pollestres**

**1/ préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection au titre du code de la santé publique**

**2/ préalable à l'autorisation environnementale requise au titre du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques)**

**Maître d'ouvrage : Perpignan-Méditerranée-Métropole Communauté-Urbaine (PMMCU)**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2023180-0003 du 29 juin 2023, il sera procédé, pour le forage d'alimentation en eau potable F4 "Plateau des Vignes" situé sur la commune de Pollestres et destiné à alimenter en eau potable la commune de Pollestres, à une enquête unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection;
- l'autorisation requise au titre du code de l'environnement – Eau et milieux aquatiques

La décision du 2 juin 2020 de l'autorité environnementale portant dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas figure dans le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées à PMMCU – direction Eau et Assainissement :

- Mme Iris CERRA : 04-68-08-61-87 - mail : [i.cerra@perpignan-mediterranee.org](mailto:i.cerra@perpignan-mediterranee.org)
- M. QUERBES Aurélien : 04-68-08-61-75 - mail : [a.querbes@perpignan-mediterranee.org](mailto:a.querbes@perpignan-mediterranee.org)

Madame TREBAOL BELTRAN, attachée territorial, a été désignée par le tribunal administratif de Montpellier, commissaire enquêteur pour mener cette enquête qui se déroulera en mairie de Pollestres pendant une durée de 31 jours consécutifs, **du 21 août au 20 septembre 2023 inclus.**

Les dossiers d'enquête composés du dossier de la demande de déclaration publique au titre du code de la santé publique et du dossier de la demande d'autorisation environnementale requise au titre de la « loi sur l'eau », ainsi que les registres d'enquête respectifs, seront déposés en mairie de Pollestres (66450), avenue Pablo Casals, les jours et horaires d'ouverture de la mairie au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, et formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la Pollestres, à l'adresse sus-indiquée, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au registre après les avoir visées.

Les dossiers d'enquête pourront être également être consultés pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État de la préfecture des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

[« http://pyrenees-orientales.gouv.fr »](http://pyrenees-orientales.gouv.fr) rubrique [« publications »](#) puis [« enquêtes publiques et autres procédures »](#) puis [« alimentation en eau potable »](#).

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour consulter le dossier à la préfecture de Perpignan, 5 rue Bardou Job, aux jours et heures d'ouverture au public, sur rendez-vous en téléphonant au 04-68-51-68-62 ou au 04-68-51-68-65.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

[pref-captageF4pollestres@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-captageF4pollestres@pyrenees-orientales.gouv.fr)

et qui pourront être consultées sur le site internet suivant :

[« http://pyrenees-orientales.gouv.fr »](http://pyrenees-orientales.gouv.fr) rubrique [« publications »](#) puis [« enquêtes publiques et autres procédures »](#) puis [« alimentation en eau potable »](#).

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Pollestres :

- le lundi 21 août 2023 de 9h à 12h
- le vendredi 8 septembre 2023 de 14h à 17h
- le mercredi 20 septembre 2023 de 15h à 18h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pollestres, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (direction des collectivités et de la légalité) pour y être tenu à la disposition du public pendant un an.

Le rapport sera également publié sur le site Internet des services de l'État des Pyrénées-Orientales [« http://pyrenees-orientales.gouv.fr »](http://pyrenees-orientales.gouv.fr) rubrique [« publications »](#) puis [« enquêtes publiques et autres procédures »](#) puis [« alimentation en eau potable »](#) où il sera mis à disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'enquête, les décisions suivantes seront prises par le préfet des Pyrénées-Orientales :

- la déclaration d'utilité publique pour les deux ouvrages susmentionnés en vue d'instaurer les périmètres de protection et de dériver l'eau, ou le refus ;
- l'autorisation environnementale assortie de prescriptions - ou le refus - requise au titre du code de l'environnement.

***signé***  
**Pour le préfet et par délégation**  
**Le secrétaire général**

**Yohann MARCON**